

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 11 août. — Un journal annonçait hier que M. le duc de Reggio et toute sa famille étaient arrêtés.

Nous recevons de la famille du maréchal l'assurance que cette nouvelle est sans fondement. (Messager.)

— Le Journal de Paris répond ainsi à ce que l'on publie sur les motifs qui ont pu faire agir Fieschi :

« Jusqu'à l'heure où nous écrivons, c'est sur le parti anarchique, représenté par les clubistes républicains, que continuent de peser les charges les plus graves. En d'autres termes, ce que nous pouvons annoncer sans trahir le secret de la justice et sans prétendre préjuger la culpabilité de personne, c'est que jusqu'ici tous les prévenus de complicité appartiennent notoirement à l'opinion républicaine.

« Voilà, on peut prendre acte de cette déclaration, quel est jusqu'à présent l'état de l'instruction.

« Cet état changera-t-il ? De nouvelles lumières viendront-elles le modifier ? c'est ce que nous ignorons. »

— Aujourd'hui à midi, Fieschi était moins bien portant que les jours précédents.

« Fieschi est un de ces bravi italiens qui portent dans la perpétration et l'étalage d'un meurtre le même orgueil que les vrais braves portent dans l'accomplissement d'une belle et généreuse action.

« On assure qu'après avoir refusé de reconnaître M. Lavocat, il lui dit, dans une sorte d'épanchement : « M. Lavocat, promettez-moi une chose ?

— Laquelle ? — C'est d'être présent lorsque je monterai sur l'échafaud. Vous verrez de quel œil Fieschi regardera l'instrument de sa mort. Vous verrez si mes jarrets fléchiront, et vous direz : Je reconnais là Fieschi. C'est une sorte d'Erostrate moderne. D'un autre côté, comment allier cette froide intrépidité avec le bas amour du gain dont il paraît dévoré ? A-t-il cédé à ses propres impulsions ? A-t-il été dominé par une volonté étrangère qui l'aurait poussé à cet exécrationnel forfait ? Quelle est la cause politique, s'il y en a une, qui a conduit son bras ? Voilà ce que tout le monde se demande, ce que les ministres doivent savoir, ce qu'ils savent, ce qu'ils ne disent pas ; mais lorsque Fieschi paraîtra publiquement devant les juges, alors peut-être se dévoileront les secrets de cet affreux mystère. »

— Il a fallu transporter hier à l'Hôtel-Dieu, Baroton, qu'on croit être un des complices de Fieschi, et qui a eu la cuisse percée par un lingot. C'est Baroton, dit-on, qui a tenu la jalousie soulevée au moment du crime.

— Les arrestations par suite de l'attentat du 28 juillet sont tout à coup arrêtées ; on n'en a plus opéré depuis deux jours.

— Voici la copie d'une lettre de M. le maréchal Maison, ministre de la guerre en France, à M. le général Dejean, commandant par intérim la 4^e division militaire à Tours :

Paris, le 6 août 1835.

« Général, j'ai reçu, avec votre lettre du 26 juillet dernier, le second rapport que le colonel du 11^e régiment d'infanterie légère vous a adressé sur les travaux exécutés par les militaires de ce régiment à la route stratégique de Saint-Poix à Saint-Berthevin. Les détails donnés par cet officier supérieur, tant sur l'assiette des camps que sur la marche des travaux, ont fixé mon attention.

« Déjà des rapports également favorables m'ont

été adressés sur les détachements du 40^e de ligne, employés aux travaux de la route de Nantes à Ancenis. Je ne doute pas qu'il ne m'en parvienne de semblables relativement aux détachements des 3^e et 36^e régiments de ligne, récemment mis à la disposition des ponts et chaussées, pour les routes que l'on ouvre dans les départements de la Vendée et de Maine-et-Loire.

« Les résultats que l'on obtient chaque jour des essais entrepris, permettent d'espérer une solution favorable à la question de l'emploi des troupes aux grands travaux d'utilité publique. On voit par les expériences qui sont en cours d'exécution, que l'armée veut s'associer à tout ce qui sera entrepris pour ajouter à la gloire et à la richesse de la France.

« L'armée sait que les marches et les travaux, comme les exercices des camps, développent les forces physiques, perfectionnent le moral ainsi que l'esprit des corps, et les rendent invincibles ; elle sait en outre qu'en participant aux grands travaux d'utilité publique, le soldat ajoute à son bien-être et se forme aux habitudes d'une vie laborieuse dans laquelle il rentrera avec certitude de succès lorsqu'il aura payé sa dette à l'état. »

« Je vous prie de témoigner aux troupes sous vos ordres, qui sont employées aux travaux des routes stratégiques, ma satisfaction pour le zèle avec lequel elles se livrent à ces travaux. Par ce zèle soutenu, elles manifestent le bon esprit qui les anime, et montrent qu'au sein de la paix, le soldat, en veillant au maintien de l'ordre, sait encore se rendre utile à son pays, par son concours à l'exécution d'entreprises qui assureront bientôt la prospérité de plusieurs départements.

« Recevez, général, etc. Marquis Maison. »

— La commission, chargée de l'examen de la loi sur la presse, s'est encore réunie ce matin, à huit heures, sous la présidence de M. Keraty. M. Salvandy tient la place comme secrétaire ; M. Sauzet est déjà désigné comme rapporteur.

Hier, on n'a fait que soulever les principales difficultés qui se rencontrent pour donner au projet de l'unité, et rectifier ou faire disparaître les anomalies que M. Persil y a laissées introduire. Les gérans de plusieurs journaux ont dû être entendus ; on cite M. Armand Bertin, rédacteur en chef du Journal des Débats ; M. Coste, gérant du Temps, et l'un des gérans du Courrier Français.

La commission ne veut écarter aucune des pénalités exorbitantes, accumulées dans la loi ; mais elle a trouvé impossible l'obligation imposée au gérant de signer le journal sur minute. Quelques membres voulaient qu'en maintenant cette nécessité, on donnât au gérant la facilité de déléguer sa signature par pouvoir authentique. En fait, il y a lieu de croire que cette disposition sera abandonnée ; l'interdiction de mêler même indirectement le nom du roi aux discussions politiques a paru exorbitante à certains membres de la commission, quoique d'autres l'aient vivement appuyée. M. Salvandy est de ceux qui l'ont combattue ; il s'est rappelé l'article du Journal des Débats, en août 1830, poursuivi par le ministre Polignac, et qui finissait par ces mots : *Malheureuse France, malheureux roi.*

L'article qui défend les souscriptions, a nécessité des explications fort longues. Quelques membres ont prétendu qu'on pourrait se borner à interdire les épigraphes ajoutées au nom des souscripteurs, et tout ce qui serait une insulte soit au jugement rendu, soit aux hommes et aux choses que la loi met sous sa protection. La majorité paraît insister encore pour qu'au moins aucune souscription ne puisse être publique.

L'article qui défend de nommer les jurés qui ont

concouru à un verdict de condamnation a subi plus d'une critique ; on a voulu l'amender de différentes manières, mais tous les amendemens ont paru présenter les mêmes inconvéniens que le projet primitif.

On croit que le rapport pourra être près demain soir et lu à la chambre jeudi.

— On lit dans le Journal de Paris :

« Les commissaires nommés par les bureaux de la chambre des députés pour l'examen des projets de loi récemment présentés par le gouvernement, se sont réunis. Dans cette réunion, M. Sauzet s'est exprimé sur ces propositions avec tant de convenance et de netteté, qu'il a été nommé rapporteur à l'unanimité. »

— Le gouvernement anglais avait envoyé en Chine un agent dans le but de se procurer de la graine de thé, ainsi que des agriculteurs du pays, afin d'entreprendre dans l'Inde la culture de cette précieuse plante. Cet agent parvint à se procurer tout ce qui est nécessaire ; mais par suite des différends survenus entre lord Napier et le gouvernement de la Chine, il lui fut impossible de pénétrer dans les provinces où on récolte le thé vert. Des agriculteurs habiles ont consenti à suivre dans l'Inde l'agent anglais qui espérait pouvoir se procurer du thé vert à la récolte suivante.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le Journal de Paris :

« Les nouvelles suivantes sont arrivées par le télégraphe :

« Le 5, de nouveaux désordres non moins déplorable que les premiers, ont éclaté à Barcelone.

« Le général Bassa, qui était arrivé la veille à la tête de 2,000 hommes, a été attaqué au palais même, précipité du balcon, traîné dans la rue, et son cadavre a été jeté dans les flammes. Les hôtels du gouvernement civil et de la police ont été envahis. La troupe n'a pas osé agir ; la ville a été livrée à la plus complète anarchie ; on n'y a pu mettre fin que par la création d'une nouvelle municipalité.

« Une autre dépêche annonce que le 6 au matin on a battu la générale, et que les milices sont enfin parvenues à comprimer les anarchistes.

« Les nouvelles autorités ont pris des mesures énergiques, dont on espère le rétablissement de l'ordre.

« Les proclamations abondent ; elles se terminent toutes par *vive Isabelle II!*

« On excite les habitans à se lever, pour marcher contre les carlistes. Llander est arrivé le 7 à Puicerda.

« Quant aux armées, aucun engagement nouveau n'a eu lieu entre elles, elles sont restées en présence jusqu'au 4.

« Le même jour, don Carlos s'est dirigé vers Vittoria.

— Des caboteurs espagnols qui viennent de relâcher dans l'Hérault, rapportent que le soulèvement populaire a gagné Palamos, et que des moines qui voulaient échapper au péril en s'embarquant ont été mis en prison.

D'autres ont réussi à passer sur quelques lahuts du golfe de Roses qui ont mis à la voile pour nos côtes, ou pour Gènes. Il paraît que les vicaires-généraux de l'évêque de Girone ont été assez habiles pour conjurer l'orage, en prononçant par avance la dissolution provisoire des communautés et en faisant évacuer les couvens. On ne dit rien de la milice urbaine dans ces diverses villes. Quant à la force militaire, elle n'y est ni assez nombreuse pour maintenir l'ordre, ni assez bien commandée pour imposer par son influence.

mes de probité et de pa-

tut bientôt nommé lieutenant par le général Fyon. L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séénades que lui donnait la société

« que le co-
« ternité.

(Signé) JARDON.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager : aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 11 août. — A midi et demi on procède à l'appel nominal, la chambre ne se trouve en nombre qu'à une heure.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté. Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi relative à l'enseignement supérieur aux frais de l'état et au jury d'examen.

La discussion générale est ouverte. M. Rogier. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Il me semble, messieurs, qu'avant toute autre discussion, nous devrions discuter quel sera le nombre des universités; car de cette décision dépendra toute l'économie du projet de loi.

M. le président. La décision dont parle le préopinant ne peut en aucun cas venir qu'après la discussion sur l'ensemble.

M. Dubus. La motion d'ordre ne peut pas être admise, car elle tend à supprimer la discussion sur l'ensemble. Elle sera supprimée d'elle-même s'il n'y a pas d'orateurs qui veulent prendre la parole, mais s'il y en a qui aient des discours préparés, nous ne pouvons refuser de les entendre. Le règlement ordonne qu'il y ait une discussion sur l'ensemble du projet de loi; et le règlement est la loi de la minorité nous ne pouvons donc lui ôter la parole.

M. Rogier. Mon intention n'est de fermer la bouche à personne; si j'ai fait ma motion d'ordre, c'était pour abrégier la discussion et gagner du temps.

La motion d'ordre n'a pas de suite; la parole est donnée à M. Quirini.

M. Quirini, dans un long discours écrit, passe successivement en revue les motifs énoncés dans le rapport de la section centrale; il examine également les diverses opinions émises par les universités et entr'autres par les sénats académiques de Gand et de Louvain. Il demande avec force le maintien de l'université de Louvain; il rappelle ses illustrations, et s'étonne qu'on veuille détruire un établissement aussi éminemment utile, et demande comment il est possible qu'on veuille en priver une ville, connue par son patriotisme, et qui a été une des premières à embrasser la cause de la révolution.

M. Desmet présente de longues considérations sur l'ensemble général du projet de loi; il pense qu'il conviendrait de ne considérer les universités aux frais de l'état que comme provisoires et devant être seulement transitoires, jusqu'à ce que les universités libres aient pris tout leur développement.

M. Demonceau: En abordant une question aussi grave, je me trouve dans un certain embarras. Ayant été privé des lumières qui ont pu jaillir dans la session précédente de la discussion qu'a amené le rapport de la section centrale. Cependant j'avoue franchement que ce n'est pas sans peine que j'ai vu la division du projet primitif du gouvernement et c'est également avec un pénible sentiment que j'ai vu le gouvernement se rallier au projet de la section centrale.

En adoptant cette division on ne peut avoir un système complet, car suivant moi, tout édifice doit commencer par sa base, et l'enseignement primaire est la base de l'édifice, et nous offrons en ce moment l'exemple d'architectes qui feraient un bâtiment en commençant par le toit.

Je ne vois pas de motifs si puissants pour accorder à l'enseignement supérieur une protection qui, selon mon opinion, ne lui est pas plus nécessaire qu'à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen.

Le gouvernement avait présenté un projet complet, et vous le divisez! Et chose étrange! le gouvernement consent à cette division. J'aurais compris cette condescendance à la fin de la session dernière, mais aujourd'hui que nous sommes à peine réunis et que nous devons prendre le temps de doter le pays des lois qu'il attend avec une si vive impatience; je ne conçois donc pas pourquoi nous diviserions ce projet, puisque les motifs qui ont dirigé la section centrale n'existent plus aujourd'hui. Pourquoi l'y reprendre à deux, trois et même quatre fois pour faire ce que nous pouvons faire en une seule.

Cependant, ne voulant aucunement retarder les travaux de la chambre, j'accepterai la discussion.

L'orateur soutient que l'enseignement primaire et l'enseignement moyen ne sont pas moins dignes que l'enseignement supérieur, de la sollicitude de la chambre. Il rappelle que depuis 1830, la ville de Verviers a vainement sollicité des subsides pour son école industrielle, tandis qu'on en a accordé aux athénées de Gand, Liège et Bruxelles. Il attendra la fin de la discussion pour émettre son opinion.

M. A. Rodenbach ne peut croire que la discussion actuelle soit précipitée, car il n'est pas un des membres nouveaux de la chambre, qui depuis trois ans n'aient porté ses réflexions sur l'instruction publique.

Chacun est donc censé avoir une connaissance complète de la matière. L'orateur fait ensuite remarquer que l'instruction primaire et l'instruction moyenne sont dans un état très florissant en Belgique. L'enseignement supérieur est le seul en souffrance; seul il est arriéré, seul enfin il ne jouit pas de la liberté que possèdent les autres branches de l'enseignement. Les universités libres ne peuvent encore conférer de grades, accorder des licences; jusque là cependant elles ne seraient pas libres. Il faut donc au plus tôt s'occuper de régler l'instruction universitaire et de créer un jury d'examen.

La discussion générale est close, on passe à celle des articles.

Art. 1^{er}. Il y aura deux universités aux frais de l'état, l'une à Gand et l'autre à Liège.

Chaque université comprendra les facultés de philosophie et lettres, des sciences mathématiques physiques et naturelles, de droit et de médecine.

M. Rogier regrette comme un honorable préopinant que la discussion d'une loi aussi importante ait lieu à une époque aussi rapprochée de l'ouverture de la session. Cependant en présence de l'urgence dont cette loi est pour l'intérêt de l'enseignement en lui-même et de la liberté d'enseignement, son devoir est d'accepter la discussion.

L'orateur examine les différents systèmes, et soutient que le meilleur pour la Belgique est de n'avoir qu'une seule université. Après avoir cherché à démontrer l'avantage de ce système, il s'attache à prouver que le siège de cette université doit être à Louvain, de préférence à Gand et à Liège.

Il y aura pour toute la Belgique une seule université aux frais de l'état. Elle sera fixée à Louvain.

La division est demandée. M. le président met aux voix la première partie de l'amendement:

« Il y aura pour toute la Belgique une seule université aux frais de l'état »

On procède à l'appel nominal sur cet amendement. 71 membres sont présents; 2 se sont abstenus; 31 votent pour l'amendement; 37 votent contre. En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté pour: MM. Bekaert, Bosquet, Dequaisne, Cols, Dams, de Brouckere, de Jager, Desmet, de Biesme, Raymackers, d'Hoffschmidt, Dubois, Pirmez, Frison, Gendebien, Jadot, Lebeau, Liedts, Milcamp, Nothomb, Pirson, Quirini, Rogier, Smits, Thienpont, Trenteseaux, Troye, Vandenhove, Vandenviele, Vanderbelen, Schryven, Zoude.

Ont voté contre: MM. Coppieters, David Fichbach, Demonceau, de Behr, de Keppene, Andries, de Longrée, Staas Devolder, de Meer de Moorsel, de Meulenaere, Deschamps, de Séous, Desmet, de Terbecq, de Thieux, Vandebosch, Manilius, d'Huart, Daignon, Donny, Dubus, Dumortier, Ernst, Kervyn, Hey-Hoys, Legrelle, Morel Danhele, Raikem, A. Rodenbach, Schaetzen, Simons, Ullens, Lejeune, Vergauwen, Ch. Vilain XIII, C. Vuylsteke, Wafflaert.

L'art. 1^{er} est ensuite adopté sans changement.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance publique à midi.

LIEGE, LE 12 AOUT.

IMPORTANCE DU MARCHÉ EXTERIEUR.

Réponse au Constitutionnel des Flandres.

Le terrible événement de Paris nous a forcés d'ajourner notre discussion avec le Constitutionnel des Flandres, sur l'importance des marchés intérieur et extérieur. Nous croyons aujourd'hui qu'il est opportun d'y revenir, car, s'il faut en croire une feuille de Bruxelles, des questions qui se rattachent à la matière ne tarderont point à être agitées dans notre chambre des représentants.

Notre premier article a été consacré à démontrer que nos exportations devaient s'élever à une somme beaucoup plus forte que celle de 112 millions, évaluation de notre contradicteur. Nous croyons avoir atteint notre but. Cependant, comme l'abondance des preuves ne saurait nuire, nous fournirons encore à notre adversaire quelques nouveaux éléments de conviction.

Nous avons déjà dit que les débouchés de la Belgique étaient l'Allemagne, la Hollande, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Bohême, la Pologne, la Russie, l'Angleterre, la Turquie, les Amériques du Sud, etc.

Mais veut-il savoir, à présent, notre contradicteur, quel est le chiffre de nos exportations pour une seule des contrées que nous venons de rappeler, la France? Nous allons le lui dire. Nos exportations pour la France montent à la somme énorme de soixante quatre millions de francs. (1) — C'est déjà presque les trois cinquièmes de l'évaluation adoptée par le Constitutionnel et ce sont nos exportations pour un seul pays seulement!

Mais, il faut encore le remarquer, le chiffre que nous venons de poser est celui de la douane française, et nous avons déjà prouvé que ce même chiffre est toujours inférieur à celui qui exprime la valeur réelle. Ensuite, notez le bien encore, il faut avouer ici que des quantités énormes de marchandises passent la frontière sans que la douane en soit instruite. Nous laisserons à d'autres le soin de calculer quelle doit être la valeur des exportations qui se font par cette dernière voie.

(1) Voyez le recueil publié par ordre du gouvernement français, intitulé: Administration des douanes. — Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1832. Paris, de l'imprimerie royale 1833. — C'est un travail utile, il est assez étrange que M. Smits, notre directeur de commerce, n'ait pas songer jusqu'ici à faire pour la Belgique une publication de ce genre.

Enfin cette somme de 64 millions est celle de nos exportations dans l'année 1832, et l'on voit que depuis cette époque, elles sont devenues beaucoup plus considérables encore.

Comme notre contradicteur semble tenir à ce système, il ne sera point inutile de constater ici que le montant de nos exportations sur de beaucoup celui des importations. Nos ventes en France ont été, en 1832, de 63,956,052 f., nos achats ne se sont élevés qu'à 50,048,593 frs. Ainsi les partisans de la balance du commerce devront venir qu'elle nous est favorable pour une somme d'environ quatorze millions de francs.

Certes, en présence d'un pareil chiffre, ce sera point dans nos relations avec la France qu'il s'agira, sans doute, d'apporter des entraves, puisque dans le système même de nos adversaires, nos relations sont toutes à notre avantage.

Examinons maintenant avec quelques détails quels sont les principaux articles de nos exportations en France pendant une année. Cet examen nous montrera les branches d'industrie qui auront à souffrir des restrictions commerciales:

ANNÉE 1832.

Grains.	6,732,272
Farines.	4,136,719
Charbons de bois.	38,182,700
Taureaux, vaches, veaux.	11,291
Chevaux et juments et poulains.	5,559
Beliers, brebis et moutons, agneaux.	24,206
Porcs et cochons de laits.	76,932
Peaux brutes.	194,000
Fromages.	226,667
Beurre.	262,514
Bois de construction.	8,567
Bois sciés.	2,000
Planches.	938,512
Merrains de chênes.	2,273,250
Lins peignés et étoupes.	720,000
Houblon.	283,000
Plants d'arbres.	101,208
Marbres.	2,303,517
Matériaux, pierres, terres et minéraux divers.	43,555,591
Id.	493,876,033
Métaux, fontes-brutes, etc.	4,308,216
Produits chimiques.	139,663
Teintures préparées.	102,103
Couleurs.	10,808
Compositions diverses.	6,788
Boissons.	102,424
Vitrifications - verres, cristaux, etc.	46,277
Fils de lin et de chanvre, diverses espèces.	709,306
Tissus de lin et de chanvres diverses espèces.	3,803,670
Dentelles.	781,266
Instrument aratoires, faux, limes sciés, etc.	19,210
Ouvrages en fontes.	415,898
Armes.	224,191

Le détail qu'on vient de lire présente le tableau encore fort incomplet, des principaux articles de nos exportations dans un seul pays, et il donne cependant, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, une somme qui s'élève à peu près aux trois cinquièmes de celle qui, suivant notre contradicteur, formait le total de nos exportations.

On se fera une idée de l'importance que doivent avoir nos exportations dans d'autres contrées, en se rappelant quels sont les articles que nous envoyons.

Nos machines, ainsi que nous l'avons déjà dit, vont en Espagne, en Italie, en Prusse, en Autriche, en Bohême, en Suède, en Pologne, en Russie, en Hollande. On sait quelle est l'importance de notre fabrication dans ce genre de produits, qui comptent dans la province de Liège cinq grands établissements, y compris celui de Seraing, où sont occupés peut-être en ce moment 2,000 ouvriers. eh bien! nos exportations des produits de ce genre a été faible en 1832 (1): la majeure partie de ventes de l'article ont eu lieu dans les autres pays.

Notre fabrique de drap a aussi une haute importance, et ses marchés sont en Allemagne, en Italie, en Hollande, en Espagne dans l'Andalousie, en Egypte, à la Havane.

Nos toiles de lin se vendent aussi en Espagne, en Italie et aux Amériques.

Nos lins en Angleterre, ainsi que nos houblons et les écorces

Les produits de notre librairie se placent partout. Nos clous, dont la fabrication occupe tant de bras, ont leurs principaux marchés en Espagne,

(1) Depuis 1832, cette importation a augmenté,

en Portugal, au Mexique, à la Hayane, à Hambourg, en Hollande.

Notre quincaillerie trouve encore des débouchés en Espagne, en Portugal, en Hollande et aux Amériques.

Enfin, nos armes se vendent dans presque tous les pays.

Nous pourrions pousser plus loin notre énumération; mais telle qu'elle est, elle suffira pour appuyer nos raisonnemens.

Tous les articles cités ont une très-grande importance commerciale. Plusieurs ne se vendent point en France, d'autres n'y ont trouvé qu'un faible placement. Cependant, nous le répétons, une grande activité règne dans les ateliers où ils se fabriquent. Ainsi la France, qui nous achète pour 64 millions de produits, n'est point toutefois notre seul débouché important: elle ne nous a acheté, nous le répétons encore, qu'une faible partie de plusieurs des articles capitaux que nous venons d'énumérer. — Que devient, en présence de ces faits, le chiffre de notre contradicteur.

On nous pardonnera d'appuyer aussi longuement sur ce point, l'importance du marché extérieur, si l'on réfléchit que l'on réclame des mesures de nature à en compromettre l'existence.

Nous examinerons dans un prochain article ce qu'il faut penser des importations faites dans notre pays.

On lit dans la *Gazette d'état de Prusse* les détails suivans sur les troubles qui ont éclaté à Berlin :

Le 3 de ce mois, à l'occasion de la fête de l'anniversaire de la naissance du roi, les autorités avaient spécialement défendu de tirer des fusées et d'autres pièces de feu d'artifices. Malgré cette défense, et dans la soirée, des attroupemens formés sur la place dite des Exercices, se permirent de tirer des coups de fusil, des boîtes, etc., avec une licence sans exemple. Les gendarmes et agents de police qui voulurent s'y opposer, furent insultés dans l'exercice de leurs fonctions, et on leur jeta des pierres. Un petit détachement de soldats appelé pour assister la police, ne fut pas suffisant pour arrêter le désordre; de sorte que le commandant de place dut, le soir à dix heures, faire venir des renforts de troupes pour dissiper la foule qui remplissait la place, et mettre fin au tumulte.

A plusieurs reprises, la sommation de se disperser fut faite au son du tambour; mais les coups de pierres s'étant renouvelés, la place fut nettoyée par la force armée. Les plus turbulents rentrèrent alors dans la ville, et continuèrent leurs excès en brisant les fenêtres, les lanternes et en commettant d'autres dégâts.

Le commandant de place requit alors le général commandant, et il fut résolu de faire évacuer la promenade dite des *Tilleuls*, en faisant seulement avancer les troupes, et en essayant d'engager la foule à se disperser, par des paroles persuasives, essai qui fut infructueux. Cet essai avait été fait parce que, en cas qu'il fut nécessaire de recourir à des mesures de rigueur, les bourgeois paisibles dont il se trouvait ce jour là un grand nombre dans les rues, auraient pu souffrir avec les coupables.

Les troupes avancèrent donc avec calme et en rangs serrés, et les perturbateurs rétrogradèrent devant elles jusqu'à la rue de Frédéric, où la masse se rallia de nouveau, et recommença de lancer des pierres. En cet endroit la sommation fut répétée au son des trompettes, et la cavalerie se mit au trot et chassa les perturbateurs qui se dispersèrent et ne commirent quelques autres excès que dans les parties les plus éloignées de la ville. Hier un grand nombre de curieux s'est rendu au Thiergarten (parc situé hors de la porte de Brandebourg), où quelques désordres ont encore eu lieu, au Cirque Olympique, mais comme l'ordre avait été donné de fermer les portes à neuf heures, les perturbateurs rentrèrent vers le soir dans la ville, et firent mine de renouveler les désordres de la veille, mais un détachement militaire dispersa sur-le-champ les bandes.

Dans ces deux jours, beaucoup de perturbateurs ont été arrêtés, mais les troupes n'ont pas fait usage des armes à feu, bien que plusieurs soldats aient été blessés de coups de pierres; plusieurs matras ont été aussi blessés, mais personne n'a péri. Des mesures ont été prises pour empêcher le renouvellement de ces scènes déplorables.

Ensuite la *Gazette d'état* dit, sous la rubrique de Berlin, le 6: Hier soir il y a eu encore quelques attroupemens nommément sous les *Tilleuls*, et des désordres ont été encore commis; mais les troupes qui y étaient stationnées, sont parvenues bientôt à disperser la foule et à rétablir la tranquillité. Le magistrat a publié un appel aux habitans pour les inviter à prêter assistance aux autorités dans leurs efforts pour réprimer les troubles qui depuis quelques jours, ont lieu dans les rues; le public se prononce avec la plus vive indignation contre cette violation de la tranquillité publique.

— M. le baron d'Arnhim est parti le 2 août de Berlin, pour venir à Bruxelles reprendre son poste de ministre de Prusse près notre cour.

— Le *Journal des Flandres* nous apprend que M. Delvigne, élu dernièrement bourgmestre à Courtrai, n'a pas accepté ses fonctions.

— Le prix moyen des grains pendant la première semaine du mois d'août, d'après le tableau inscrit au *Moniteur* d'hier matin ont été de: froment 15 fr. 52 c.; seigle 8 fr. 67 c. Les droits d'entrée restent les mêmes.

— Parmi les pièces qui viennent d'être distribuées aux membres de la chambre, se trouve le travail de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi présenté par M. le ministre de l'intérieur, dans la séance du 24 novembre 1834, relatif au rachat du canal de Charleroi et à la construction des embranchemens de Houdeng et de Marimont.

La commission s'est demandée d'abord: « Les réclamations des concessionnaires quant au canal principal sont-elles fondées en droit et en équité? » Partageant l'avis de l'avocat de l'administration elle a été unanimement d'avis qu'en droit les réclamations des concessionnaires n'étaient nullement fondées.

Sous le rapport de l'équité, elle a pensé que quelques-unes d'entr'elles peuvent être admises, mais en a écarté le plus grand nombre. — Une deuxième question, « Serait-il plus avantageux pour l'état de payer aux concessionnaires les indemnités qu'on reconnaît leur devoir, en équité, pour le canal principal, en maintenant la concession au terme de 29 années, plutôt que de la réduire à 11 années et demie comme le porte la transaction, en abandonnant alors aux concessionnaires les 4 millions avancés avec les intérêts et les autres produits du canal jusqu'à ce jour? » a été résolue affirmativement par la commission qui a relevé des erreurs d'évaluation assez graves, échappées à l'ingénieur du gouvernement.

La commission a examiné en 3^e lieu la question suivante :

« Est-il dans l'intérêt de l'état d'accéder à la demande des concessionnaires qui proposent de se charger de la construction à leurs frais des embranchemens moyennant qu'il leur serait accordé seize années et demie de pleine jouissance des revenus de ces embranchemens, et en outre cinq années de pareille jouissance du canal principal? » Il lui a paru que l'intérêt de l'état ne comportait aucunement l'acceptation de conditions semblables, et sans vouloir se prononcer sur la préférence à donner plutôt à l'un qu'à l'autre de plusieurs projets différens de travaux publics, la commission ou du moins quelques-uns de ses membres ont néanmoins fait remarquer qu'il y avait possibilité de remplacer cet embranchement par un chemin de fer dont le tracé, partant aussi de la Louvière, longerait les plateaux, irait passer par les Ecaussines et viendrait aboutir à Ronquières au canal de Charleroi.

Par ce chemin de fer, les riches carrières des Ecaussines prendraient un nouvel essor, et ce chemin deviendrait un acheminement avantageux pour l'ouverture de l'importante communication que le Hainaut tout entier et la ville de Mons en particulier demandent à établir avec Bruxelles.

La 4^e question dont la commission s'est occupée est celle-ci: « Quelles sont, pour le cas où la législature se déciderait à ratifier en principe la transaction provisoire conclue par le ministre, tant en ce qui concerne les embranchemens que relativement au canal principal, les modifications qu'il est convenable et utile aux intérêts de l'état d'apporter aux différens articles de ladite transaction? » Diverses modifications sont indiquées par la commission; la plus importante porte sur le nombre d'années de jouissance fixé à 11 années et demie et qui devrait être beaucoup moindre.

IMPOTS EN HOLLANDE ET EN BELGIQUE.

On lit ce qui suit dans le *Belge* :

Les résultats généraux du cadastre de la Belgique comparés à ceux du cadastre de la Hollande prouvent 1^o que le revenu net imposable constaté par le cadastre des sept provinces où il est terminé en Belgique, est de fr. 142,630,421 52.

Que la contribution foncière en principal de ces sept provinces, telle qu'elle était fixée en 1830, avant la réduction qu'ont obtenue depuis les Flandres et la province d'Anvers, est de fr. 14,486,489.

Et que la proportion de la contribution au revenu revient par franc à un dixième du revenu; 2^o que le revenu net imposable, constaté par le cadastre de la Hollande, s'élève, après déduction faite du dixième qui a été opérée en Belgique, à francs 125,396,700 07.

Que la contribution foncière en principal de la Hollande telle qu'elle était fixée en 1830, est de 17,850,560 80.

Et que la proportion de la contribution au revenu revient par franc à un septième du revenu.

3^o Que la contribution foncière en principal des provinces de la Hollande est, dans la proportion du revenu cadastral, plus élevée que celle des sept provinces cadastrées de la Belgique de 5,443,292 fr. 12 cent.

4^o Que si, comme cela aurait probablement eu lieu sans la révolution, il avait été fait une nouvelle répartition, d'après les résultats du cadastre, entre les provinces méridionales et septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas, il en serait résulté que les provinces méridionales auraient eu à supporter, à la décharge de la Hollande, une augmentation de contingent, qui étant de francs 2,721,446 06 (moitié de la somme ci-dessus de fr. 5,443,292), pour les sept provinces cadastrées, se serait élevée au moins à 3,000,000 de fr. pour la Belgique entière.

5^o Que d'après les contingens de la contribution foncière en principal, tels qu'ils sont fixés pour 1835, en Hollande et en Belgique, on paie par fr. de revenu :

En Hollande 0 13 c. 473,870; et en Belgique 0 09 c. 871,332.

C'est-à-dire 36 1/2 p. c. de plus en Hollande qu'en Belgique.

Essai sur l'instruction publique des peuples libres; par J.-F. CONSTANT, de Verviers, ci-devant membre des états de la province; un volume in-8°, à six francs pour les souscripteurs.

Dans le discours préliminaire de cet ouvrage, l'auteur examine les principaux systèmes d'instruction publique qui ont été proposés ou établis, le but auquel ils tendent particulièrement, les effets qu'ils peuvent opérer sur l'esprit d'un peuple, leur accord avec le bien général ou leur opposition à ce même bien, et l'efficacité des moyens qu'ils emploient pour atteindre leur but.

Il considère, sous ces différens rapports, les systèmes de la cour de Rome, d'Adam Smith, de Filangieri, du comité de l'assemblée constituante, de Condorcet, de la Convention et de l'Empire Français, et il pense que tous ceux de ces systèmes qui sont praticables sont insuffisans ou contraires au but que doit se proposer l'instruction publique.

Dans son premier chapitre il présente l'analyse du bonheur social qu'il envisage comme le grand objet de l'instruction publique, et il considère cette institution comme le soutien et le complément de toutes les autres institutions politiques. L'ouvrage entier est le développement de cette pensée et tend à faire sentir la nécessité :

1^o D'établir un système d'instruction publique en harmonie avec nos nouvelles constitutions libérales;

2^o De soumettre la généralité des citoyens à l'instruction primaire qui enseignerait à lire, à écrire, la grammaire, la morale civile et les principales notions des droits et des devoirs du citoyen;

3^o D'instituer dans chaque district des écoles secondaires où seraient enseignées les sciences physiques et mathématiques pour élever des industriels éclairés, et les sciences morales et politiques, pour former des magistrats, des administrateurs, des électeurs et des éligibles à la représentation nationale; par là, perfectionner le système électoral, le gouvernement représentatif et l'administration publique;

4^o De créer des écoles spéciales pour l'enseignement des sciences et des arts qui ne sont pas d'une utilité commune; et des sociétés savantes dont l'objet serait de répandre les connaissances acquises et hâter les progrès de l'esprit humain.

Des listes de souscription sont déposées au bureau de cette feuille, et chez M. R. Bauwafays, libraire, rue Féronstrée, à Liège.

mes de probité et de pa-

lut bientôt nommé lieutenant par le général Fyon.

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnait le...

que le co-

ternité.

(Signe) JARDON.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

L'ordre des avocats près la cour d'appel de Liège est invité à se réunir jeudi treize août 1835 deux heures et demie de relevée à la salle d'audience de la deuxième chambre de la cour, pour procéder à l'élection des candidats au conseil de discipline.
DELRÉE batonnier.

UNI VERSITÉ DE LIÈGE. — *Faculté des sciences*
Jean Mathieu Alluisius Boes de Boxmeer, subira le 14 à 4 heures, l'examen de candidat.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 10 août.
Naissances 7 garçons, 4 filles.

Décès : 5 garçons, 2 filles, 5 hommes, 1 femme, savoir : Nicolas Brouet, âgé de 79 ans, sans profession, rue de l'Université, épouse d'Anne Barri. — Pierre Joseph Dewaide, âgé de 75 ans, propriétaire, Mont-Saint-Martin, veuf de B. F. Grisay. — Jean Laurent Gerard, âgé de 69 ans, potier en terre, sur Avroi, veuf en deuxième nocces, de M. A. Benoit. — Henri Vanlaar, âgé de 51 ans, journalier, faubourg Saint-Léonard, épouse de M. C. H. Desser. — François Théodore Tilman, âgé de 22 ans, journalier, faubourg Saint Gilles, célibataire. — Cathérine Joseph Henrotte, âgée de 50 ans, rentière rue Vertbois, veuve de Gilles Joseph Deprez.

Du 11. — Naissances : 4 garçons, 1 fille.

Décès : 4 garçons, 3 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir : Gérard Fontaine, âgé de 66 ans, cordonnier, rue Grand-Henri, époux en seconde nocces de Marie Lejeune. — Marie Cécile Balaes, âgée de 74 ans, journalière, rue du Vert-Buis. — Josephine Timmermans, âgée de 24 ans, sans profession, quai d'Avroi. — Elisabeth Zalfen, âgée de 21 ans, domestique, place Verte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MESSAGERIES.



Le public est informé que depuis le 10 août courant, il part de Liège, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin, sous la direction de M. Gme. VINCQUEROY, rue

Souverain-Pont, une diligence vers le camp de Beverloo, en passant par Tongres et Hasselt. Les départs du camp ont lieu au Grand Restaurant, proche du Palais Royal, tous les jours à 10 1/2 heures du matin pour arriver le soir à Liège. Liège, le 11 août 1835.



Les sieurs GOQ et HAINAUX, demeurant rue CHERAVOYE, ont l'honneur d'informer le public que pour les deux jours de COURSES fixés au 15 et 16 courant, ils auront un CHAR-A-BANCS pour conduire et ramener. Leurs places sont garanties, char-à-bancs très distinct au dessus d'autres voitures. A dater de ce jour on peut se procurer des cartes, au prix de 3 fr. 50 c. par personne.

Le sieur LEFORT et compagnie, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont construit une ESTRADÉ près la Meuse, enseigne du Pavillon-Vert, à raison d'UN FRANC PAR CARTE, dont on peut s'en procurer chez le dit Joseph LEFORT, aux Remparts, Outre-Meuse, n° 1023. 84

A LOUER un BEAU QUARTIER indépendant, en face de la Halle, rue St-Severin, n° 697. 47

VENTE

D'un CENTIÈME dans la société de BONNE-FIN, comprenant QUATRE SIÈGES D'EXPLOITATION de mines de HOUILLES, autour de Liège, desservis par neuf très-fortes machines au nouveau système.

Elle aura lieu le mardi 18 de ce mois à 10 heures du matin, devant le notaire PAQUE, en son étude, rue Souverain-Pont. 41

Prix de l'action
20 Francs

VENTE PAR ACTIONS DE LA

Tirage
le 15 septembre 1835.

GRANDE SEIGNEURIE DE SAMOKLESKI, ÉVALUÉE A UN MILLION 375,000 FLORINS VALEUR DE VIENNE.

CETTE VENTE COMPREND 25,914 GAINS EN ARGENT DE
FL. 250,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, etc., etc.

Sur cinq actions prises ensemble, une sixième sera délivrée gratis; sur dix, une onzième gratis et en sus une douzième bleue gagnant forcément et pouvant gagner jusqu'à onze fois.
Le prospectus français qu'on reçoit gratis, donne tous les détails désirables. S'adresser directement à

Qu'on se le dise!

F. E. FULD, banquier et receveur-général à Francfort. s|M

SOCIÉTÉ DES REDOUTES.

La société des Redoutes ayant décidé qu'elle donnerait un BAL dimanche 16 août à l'Hôtel de Ville, où les étrangers seront admis en payant 5 francs, et les personnes de la ville ne faisant pas partie de la société moyennant 10 francs, les cartes de dames se délivrent gratis. La commission a l'honneur d'informer messieurs les sociétaires que le BAL commencera à neuf heures et demie. Elle prie ceux d'entre eux qui, par suite de changement de domicile, n'auraient pas reçu leurs cartes de vouloir les réclamer chez le concierge de la Société Militaire.

Messieurs les sociétaires sont également priés de présenter à l'entrée du BAL leur NOUVELLE CARTE PERSONNELLE, et d'inscrire sur celles des dames le NOM des personnes qu'ils présentent.

Les cartes d'étrangers seront délivrées chez le concierge de la Société Militaire dès mardi 12 de ce mois. 61

G. FONTAINE tenant actuellement le nouvel Hôtel Impérial, rue des Fripiers à Bruxelles, a l'honneur d'informer les familles et messieurs les voyageurs, que venant de joindre à son hôtel, l'hôtel des étrangers, il sera toujours à même de leur donner des grands et petits APPARTEMENTS à leur gré. Table d'hôte à 4 heures, diners particuliers à volonté, le tout à des prix modérés. 74

Des FORGERONS et SERRURIERS, peuvent se procurer de l'ouvrage à faire chez eux, chez CAMBRESY-BASSOMPIERRE, rue Ste-Ursule. 78

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 30 juillet 1835, il a été adjugé, moyennant la somme de 37,000 FRANCS, UNE GRANDE MAISON avec bâtiment de distillerie, située à Liège, quai d'Avroy, n° 613.

Cette maison est située dans l'une des parties les plus agréables dudit quai; elle se trouve vis-à-vis de la Meuse et à portée du chemin de fer, et par ses vastes bâtiments et sa grande cour, elle est propre à divers établissements industriels. Et qu'on peut, dans la quinzaine de la vente, la surenchérir d'un 20^e, en faisant la déclaration en bas du procès-verbal de vente. 21

VENTE DE BELLES MAISONS.

Le JEUDI 13 AOUT 1835, à deux heures, en vertu de jugement et de la loi du 12 juin 1816, le notaire PAQUE, procédera devant M. CHOKIER, juge de paix, au bureau de ses séances, rue Mont St. Martin, à la VENTE aux enchères publiques :

1^o D'UNE BELLE ET GRANDE MAISON, avec porte cochère cour, remise et écurie, sise à Liège, rue des Carmes, n° 378, occupée par M. Kempenner.

La proximité du pont de la Boverie et des nouvelles rues, la rend bien précieuse.

2^o D'UNE BELLE ET GRANDE MAISON, dite Château de Tilleur, située près de l'église, avec remise, écurie, cour, jardin et cabinet ayant vue sur la Meuse, d'une contenance de 80 perches 64 aunes, détenue par M. Fernandes.

S'adresser, pour voir les titres et les conditions, chez M^e PUTZEYS, avoué à la cour d'appel, rue Fond Saint Servais, n° 479, fondé des pouvoirs du vendeur, tous les jours de 12 à 3 heures, et chez ledit notaire PAQUE.

Le jour de la vente de la ferme située à Tilleur, et de la maison rue des Clarisses, sera ultérieurement annoncé. 935

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — Mercredi 19 août 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des TRAVAUX DE REPARATION et D'ENTRETIEN à exécuter sur la route de Jupille, depuis le 1^{er} août 1835 jusqu'au 30 avril 1838.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef. Liège, le 8 août 1835.

VILLE DE LIÈGE.

La régence procédera jeudi prochain, 13 du courant midi, à la location aux enchères publiques, d'un terrain situé derrière la propriété dite *ma Campagne*, au faubourg Sainte Walburge, longeant le chemin qui conduit à Tawes.

Ce terrain joint au nord-ouest aux représentans Paquet et au nord-est au sieur Remi Paquet.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de régence.

A l'hôtel-de-ville, le 7 août 1835.

Le président du collège, Louis JAMME
Par le collège, le secrétaire, DEMANNE

COMMERCE.

Fonds anglais du 8 août. — Cons., 90 0/0. belges, 100 0/0. Holl. 54 1/4. Port. 90 0/0. Esp. cortés, 49 0/0, le 1^{er} août 41 1/4, passive 13 1/2. Diff. 21 1/2. Brésil. 86 0/0, le 1^{er} août 00 0/0. Mex. 00 0/0. Espagne, 1834, 00 0/0 perte.

Bourse de Paris, du 10 août. — Rentes, 5 1/2, fin cour., 109 05. — Rentes, 3 p. c. 78 50, fin cour., 78 50. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 00, fin cour., 97 20. — Emprunt Guebhard, 38 3/4, fin cour., 38 3/4. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 37 1/8, fin cour., 37 1/8. — Trois p. c., 24 0/0, fin cour., 24 0/0; différée, 15 1/4. — Cortés, 36 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 0/0. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 3/4, fin cour., 101 3/4. — Empr. romain, 101 1/4, fin cour., 101 1/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 000 0/0. — Coupes cortés, 20 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 10 août. — Dette active 55 1/8. — Dito 5 1/2, 102 0/0 000. — Dito Différée, 1 3/16 0000. — Bill. de chance 24 5/8. — Syndi. d'amor. 94 1/4 0000. — Dito 3 1/2 1/2, 79 1/2 000. — Contrib. de guerre, 0 0/0 Bill. de 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 108 1/2 0. — Rente et comp. 104 1/8. — Dito 1828 et 1829, 103 3/4, 00. — C. H. 1831, 1833 99 1/2. — Dito ins. au gr. liv. 69 1/2 00. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 00 0/0 000. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 35 3/4 00. — Dito à Londr., 3 1/2, 23 5/8 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 3 1/4 00. — Bons cortés à Lond. 33 7/8 000. — Coupons d'Esp. cortés, 00. — Vienne actions de la banq., 0000 0/0. — Métallique, 99 3/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 0000. — Dito 2^e levée, 0000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 00 0/0. — Grecs 00. — Lots Prussiens 104 1/4.

Bourse d'Anvers du 11 août.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3 1/4 1/2 perte P		
Londres.	12 16 1/4	P 12 08 3/4	
Paris.	47 3/8	P 47 0/0 00	A 46 7/8
Francfort.	35 15 1/6		35 9 1/6
Hambourg.	35 5 1/6	P 35 1 1/6	34 7/8

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. — Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 99 1/2 00 0/0. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente rom. 88 1/4 et 98 1/2 0000. — Espagne. Guebbs., 00 0/0 0. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 1 1/8 à 33 7/8 à 34 A. — Idem diff., 15 1/2 à 15 3/8.

Cours après la Bourse.

Les perpétuelles ont été très-offertes pendant toute la journée, cependant on a remarqué plus d'acheteurs pour ce fonds que les jours derniers. Beaucoup de primes ont été faites à 31 dont 1 à un mois.

Les cortés ont trouvé acheteurs à terme et restent 31 3/8. Les Ardoins ont été abandonnés et offerts à 46. On n'a pu faire d'affaires en dette différée.

Perpétuelles, 34 1/8 A. — Dette différée, 15 5/8 A. — Cortés 31 3/8 A. — Coup. dito 00 A. — Ardoin 46 0/0 P. — Primes à un m. dont 1 : Perpétuelles 36 1/4 A. — Dito diff. 16 1/4 A. — Cortés 35 1/4 A. — Ardoin 49 0/0 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. Sans affaires marquantes.

Arrivages au port d'Anvers, du 10 et 11 août.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, capitaine Lingé, venant de Londres, chargé d'indigo, manufactures et quarante-neuf passagers.

Le koff belge Jeune Caroline, cap. Jacobsen, ven. de Hull, ch. de manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 11 août. — Belgique. Dette active 54 0/0 P. Emprunt de 48 mill., 100 0/0 P. — Actions de la société générale (5) 830 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 122 1/2 P. Banque de Belgique (5) 114 3/4 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 N. — Espagne. Guebhard, 34 0/0 0. 00. Perpét. Anvers 4 p. 1/2. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 33 3/4 et P. — Idem Paris 3 p. 1/2, 0000 Cortés à Londres, 31 0/0 A 000. Dette différée, 16 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 11 août.

From. l'hect., 15-00 — Seigle, 9-00 — Orge, 9-85 — Sarrasin, 8-50 — Avoine, 8-75 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog., 1-50.

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622.